

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2009

**ORGANE CENTRAL DES CAISSES D'ÉPARGNE
ET DES BANQUES POPULAIRES - (n° 1643)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 13

présenté par

M. Baert, M. Cahuzac, M. Sapin, M. Emmanuelli, M. Balligand, M. Muet,
M. Jean-Louis Dumont, M. Carcenac, M. Launay, M. Bapt, M. Claeys, M. Idiart,
M. Cacheux, M. Bourguignon, M. Habib, M. Vergnier, M. Nayrou, M. Rodet, M. Gorce,
Mme Andrieux, M. Pajon, M. Lemasle, M. Terrasse, M. Philippe Martin, M. Goua,
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 19, après le mot :

« épargne »,

insérer les mots :

« et les banques populaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre également aux banques populaires les missions d'intérêt général jusque là uniquement dévolues aux caisses d'épargne.

Il s'agit d'inscrire cette référence dans le code monétaire et financier, par cohérence avec un amendement présenté en ce sens précédemment.